

AVANT DE COMPLÉTER :

**1. TÉLÉCHARGEZ CE DOSSIER SUR
VOTRE ORDINATEUR**

**2. COMPLÉTEZ-LE À L'AIDE D'UNE
VISIONNEUSE PDF**

(Adobe Acrobat Reader fortement conseillé)

**3. ENREGISTREZ LE DOCUMENT COMPLÉTÉ
SUR VOTRE ORDINATEUR**

Ce document est un formulaire modifiable. Merci de le compléter à l'aide d'un logiciel PDF, de l'enregistrer et de le déposer sur notre plateforme dédiée à cet usage : <https://pre-inscriptions.univ-reims.fr>

Toutes les rubriques figurant dans ce dossier d'inscription doivent être clairement et correctement complétées. Utilisez des lettres CAPITALES d'imprimerie chaque fois que vous devrez répondre par un nom de personne ou un lieu. Si vous ne savez pas compléter, n'inscrivez rien : consulter le site : www.univ-reims.fr/rentree et/ou demandez conseil aux personnes chargées de vérifier le dossier.

Données personnelles de l'étudiant

Protection des données personnelles des étudiants :

L'Université de Reims Champagne s'engage à ce que les traitements de données personnelles soient conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (règlement UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés (loi du 6 janvier 1978 modifiée). Les données recueillies sont nécessaires à la gestion des inscriptions/ gestion administrative de la pédagogie et de la scolarité des étudiants. Elles peuvent également être utilisées pour réaliser des enquêtes et produire des statistiques d'aide au pilotage de l'URCA (suivi des diplômés (insertion, parcours), évaluation des conditions de vie des étudiants, évaluation des enseignements, etc).

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de ces données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter la Direction des Études et de la Vie Universitaire (DEVU) à l'adresse suivante : devu@univ-reims.fr.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles : www.univ-reims.fr/donnees-personnelles

Votre n° INE ou INES (afin de distinguer les chiffres et les lettres, inscrire les lettres en minuscules) :

- si vous êtes nouveau bachelier(e) : c'est le numéro INES qui figure sur le relevé de notes du baccalauréat (en haut à gauche).
- si vous avez déjà été étudiant(e) : à partir de 1995, votre établissement vous a attribué un numéro INE.

Étudiant(e)s en situation de handicap : vous devez prendre contact le plus rapidement possible avec la Mission Handicap : Tél. 03 26 91 81 00 - courriel : handicap@univ-reims.fr

Code CVEC : le numéro du code (transmis par le CROUS) figure sur votre attestation (12 caractères)

Parcours de l'étudiant : Diplôme et années préparés

- **1er diplôme ou concours préparé** : concerne l'inscription principale (ex : 1ère année de licence AES, 1ère année de Master mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales).
- **2ème diplôme ou concours préparé** : concerne les étudiant(e)s qui s'inscrivent parallèlement dans un autre diplôme ou dans une autre préparation à un concours.

Contribution à la Vie Étudiante et de Campus - CVEC

Contribution **OBLIGATOIRE** de 100€ pour tous les étudiants inscrits dans un établissement d'Enseignement Supérieur, quel que soit l'âge ou le niveau d'études.

Elle sera acquittée auprès des CROUS.

Elle est obligatoire pour s'inscrire à l'URCA. Pour tout renseignement : (<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>)

Les étudiants qui sont exonérés du paiement de la CVEC :

- Les étudiants boursiers
- Les étudiants ayant un statut de réfugié ou demandeur d'asile
- Les étudiants inscrits en mobilité

ATTENTION : tous les étudiants doivent cependant obtenir une attestation de paiement de la contribution à la vie étudiante, même les exonérés.

Un numéro est généré pour chaque attestation qui sera nécessaire pour une inscription.

Les étudiants qui ne sont pas assujettis au paiement de la CVEC :

- Les étudiants en BTS
- Les stagiaires en formation continue (formation prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur)

ATTENTION : tous les étudiants non assujettis ne sont pas concernés par la contribution à la vie étudiante. Aucune démarche n'est à effectuer.

1

Composante : Année d'études :

Réservé à l'administration :

Code étape

Libellé

Données personnelles de l'étudiant

N° étudiant
si précédemment
inscrit à l'URCA

Diplôme ou concours principal préparé

Votre numéro **INE ou INES**
(11 caractères, l'alpha en minuscule)

État Civil

Nom de naissance

Prénoms

Prénom d'usage

Nationalité

Si marié/e : nom
usuel (nom du conjoint)

Naissance

Date / /

Département /pays

Ville

Sexe M F

Situation familiale

1 - Seul(e) sans enfant
3 - Seul(e) avec enfant(s)2 - En couple sans enfant
4 - En couple avec enfant(s)

- Nbre d'enfant(s) :

Êtes-vous handicapé(e) ?

Non

Oui

Si oui, type de handicap

Situation militaire

3 - Exempté

4 - Service accompli

5 - Non concerné(e)

6 - JDC en attente

7 - JAPD / JDC effectuée

2

CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus)

3

Quel est le code CVEC (transmis par le CROUS) ?

Baccalauréat ou équivalence

1^{ère} inscription (préciser l'année universitaire)

1 - en enseignement supérieur

2 - en université française

3 - à l'URCA

Nom de la première université française fréquentée :

Baccalauréat français ou équivalence:

Année d'obtention

Série et spécialité

Mention

4

Pour les bacheliers depuis l'année 2020-2021 :

Spécialité de Première

Spécialité 1 de Terminale

Spécialité 2 de Terminale

Établissement d'obtention du baccalauréat ou équivalence :

Précisez le type d'établissement
par exemple : Lycée, Université, (DAEU) :

Département

Pays

Nom de l'établissement et ville

Adresses

Adresse fixe (ou adresse des parents)

Adresse pendant l'année universitaire
(si différente de l'adresse fixe)

Code postal - Commune

Code postal - Commune

Pays

Pays

Téléphone *

Téléphone fixe

Adresse mail de l'étudiant *

Téléphone portable
de l'étudiant

type d'hébergement pour l'année en cours :

1 - Résidence universitaire

2 - Foyer agréé

3 - Logement HLM-CROUS

4 - Domicile parental

5 - Logement personnel (hors chambre étudiant)

6 - Chambre étudiant

7 - Autre (Mode d'hébergement)

5

* Information obligatoire

Parcours de l'étudiant

Dernier établissement fréquenté

- Type (lycée, université, école, IUT, ...)

- Nom de l'établissement

- Département ou pays

- Année

Situation année précédente (2022-2023 si différente réponse précédente)

Si scolarisé(e) type de formation
ou enseignement suivi et nom de l'établissement

Département ou pays

Si non scolarisé(e)

T - n'est jamais entré(e) dans l'enseignement supérieur

U - est en reprise d'études supérieures

Dernier diplôme obtenu (si différent du baccalauréat)

- Type (lycée, université, école, IUT, ...)

- Nom de l'établissement

- Année

- Nom du diplôme

Est-ce un diplôme d'établissement étranger supérieur ou secondaire

OUI

NON

Êtes-vous inscrit(e) dans un autre établissement cette année universitaire ?

OUI

NON

- Si oui précisez :

Type (lycée, université, école, IUT, ...)

Nom de l'établissement

Niveau et type de formation suivie

Département ou pays

Maintenez-vous cette inscription en parallèle ?

OUI

NON

DIPLÔMES ET ANNÉES PRÉPARÉS POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

V.A.E.

V.A.P.P.

Partenariat international

Diplôme ou concours préparé à l'URCA

Année (étape) dans le diplôme préparé

Dispense INSPE, précisez :

Titre d'accès à cette formation

Télé-enseignement 0 - NON

1 - Télé-enseignement hors CNED

2^{ème} Diplôme ou concours préparé (si besoin)

Année (étape) dans le diplôme préparé

Titre d'accès à cette préparation

Nom de l'établissement

Département ou pays

Année

Télé-enseignement 0 - NON

1 - Télé-enseignement hors CNED

2 - Télé-enseignement CNED

Situation sociale

Êtes-vous pupille de la nation ?

OUI

NON

Êtes-vous boursier ?

OUI

NON

(sur présentation de la notification conditionnelle du C.R.O.U.S. uniquement puis sur
présentation de la notification définitive)

Etudiant extra-communautaire

Motif de non assujettissement de l'étudiant(e) aux droits différenciés

Situation de l'étudiant(e) :

B1219 - Inscrit en 2018-2019 dans une université française

B1MEM - Membre de la famille d'un citoyen UE, EEE, Suisse

B1APP - Inscrit en Apprentissage

B1PRO - Bénéficiaire d'une protection subsidiaire

B1CPG - Inscrit en CPGE

B1QEB - Québécois

B1DOC - Inscrit en Doctorant ou HDR ou 3^{ème} cycle long des
études Médicales, Odontologiques et Pharmaceutiques

B1REF - Réfugié

B1FIS - Foyer fiscal domicilié en France depuis au moins 2 ans

B1RES - Résident de longue durée (titulaire d'une carte de
séjour)

Je ne suis concerné par aucun des cas

Si la case "Je ne suis concerné par aucun des cas" est cochée, précisez le motif d'exonération :

B6 - Exonération partielle de l'établissement

B4 - Bourse du Gouvernement Français

B3 - Exonération Ambassade

Option de l'étudiant

9

Droit Facultatif : Pas d'option proposée

Mode de paiement

10

Le règlement dématérialisé est à privilégier :

Virement bancaire

CB - Carte bancaire (Sauf e-Carte)

CHB - Chèque bancaire ou postal

NU - Espèces

(libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'URCA)

Le montant des droits d'inscription vous sera indiqué lors de l'inscription.

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus à la date officielle de la limite des inscriptions administratives.

à....., le

Nom, Prénom :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Signature :

Montant total :..... Mode de paiement :.....

L'Université de Reims Champagne-Ardenne s'engage à ce que le traitement de données personnelles soit conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Les données recueillies sont nécessaires à la gestion des inscriptions des étudiants. Elles peuvent être également utilisées pour produire des études statistiques d'aide au pilotage de l'URCA (enquêtes de suivi des diplômés, évaluation des enseignements, suivi de parcours, etc.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement. Pour en savoir plus : www.univ-reims.fr/rgpd

Arrêté relatif aux documents nécessaires à l'inscription à l'Université de Reims Champagne-Ardenne pour l'année universitaire 2024-2025

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Arrête

Les documents nécessaires à l'inscription à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Article 1. Cas général

L'inscription administrative à l'Université de Reims Champagne-Ardenne doit être obligatoirement accompagnée des documents suivants :

Liste des pièces OBLIGATOIRES au format PDF	1ère inscription	Réinscription
Une Pièce d'identité .	X	
Baccalauréat (ou équivalent) OU le relevé de notes correspondant . Attention : fournir la traduction en français pour les baccalauréats (ou équivalent) étrangers.	X	
Pour les étudiants IFSI : Baccalauréat OU Diplôme ou titre obtenu donnant accès au niveau d'études demandé OU le relevé de notes correspondant OU les résultats de la sélection d'entrée à l'IFSI .	X	
Diplôme ou titre obtenu donnant accès au niveau d'études demandé OU le relevé de notes correspondant . Attention : fournir la traduction en français pour les diplômes étrangers.	X	
Pour les étudiants venant d'une autre université : l'attestation de demande de transfert .	X	
L'attestation d'acquiescement de la CVEC . Attention : Les stagiaires de la Formation continue ne sont pas concernés.	X	X
Une photo d'identité scannée (format .jpg ou jpeg). Attention : les photos d'identité doivent être récentes (prises il y a moins de 6 mois) et ressemblantes. Elles doivent être prises par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur.	X	
Une attestation d'assurance « responsabilité civile » pour l'année universitaire en cours au nom de l'étudiant (à demander à l'assureur ou à celui des parents). Cette couverture est obligatoire pour tous les étudiants, l'Université ne couvrant pas les risques que l'étudiant encourt ou fait encourir à des tiers à l'occasion de ses études.	X	X

<p>Pour les étudiants français de moins de 25 ans : Le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (JDC ou JAPD) ou attestation du Service National Universel (SNU).</p> <p>Attention : si l'étudiant ne fournit pas ce justificatif, il ne pourra pas obtenir la délivrance de son diplôme.</p>	X	
<p>Pour les étudiants français de moins de 25 ans : Si l'étudiant n'a pas accompli la JDC/JAPD ou un SNU, fournir obligatoirement une photocopie de l'attestation de recensement délivrée par la Mairie de son domicile.</p> <p>Attention : L'étudiant devra ensuite fournir le certificat de participation à la JDC/JAPD ou SNU, sans quoi il ne pourra pas obtenir la délivrance de son diplôme.</p>	X	
<p>Un moyen de paiement des droits de scolarité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En ligne : paiement par carte bancaire uniquement - Semi-dématérialisée : Virement bancaire - En présentiel (exceptionnel) : chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'« Agent Comptable de l'URCA » (paiement en numéraire ou par carte bancaire possible uniquement en composante). 	X	X
<p>Pour les étudiants mineurs : une autorisation parentale.</p> <p><i>A télécharger sur le site www.univ-reims.fr/ia-pj</i></p>	X	
<p>Pour les étudiants boursiers : L'attribution conditionnelle de bourse d'enseignement supérieur (correspondant aux diplôme, niveau d'étude et université d'inscription) pour bénéficier d'une exonération des droits de scolarité.</p> <p>Attention : en absence de ce document, l'étudiant devra avancer les frais d'inscription qui lui seront remboursés sur présentation du document demandé.</p>	X	X
<p>Pour les étudiants s'inscrivant en Licence avec Accès Santé : une déclaration sur l'honneur en vue d'une inscription.</p> <p><i>A télécharger sur le site www.univ-reims.fr/ia-pj</i></p>	X	X
<p>Pour les étudiants s'inscrivant en Licence avec Accès Santé : un descriptif du parcours antérieur.</p> <p><i>A télécharger sur le site www.univ-reims.fr/ia-pj</i></p>	X	X
<p>Pour les étudiants s'inscrivant à l'UFR STAPS : un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport (obligatoire).</p> <p><i>A télécharger sur le site www.univ-reims.fr/ia-pj</i></p>	X	X
<p>Pour les Doctorants : un justificatif de financement et les 3 documents obligatoires émanant de l'ADUM : la charte du doctorant, le RGPD et la demande d'agrément.</p>	X	
<p>Pour les étudiants salariés : une photocopie du contrat de travail valable pour l'année universitaire en cours.</p> <p>Attention : les étudiants de IADE, IBODE, IFMERM, IFMK, IFSI et IPA ne sont pas concernés.</p>	X	X
<p>Pour les étudiants s'inscrivant dans une formation paramédicale ou en CPGE : un certificat de scolarité de l'école, institut ou du lycée où il est inscrit pour l'année universitaire en cours (obligatoire).</p>	X	X
<p>Pour les stagiaires de la formation continue : un justificatif de financement (convention de formation, contrat de formation, accord de prise en charge...).</p>	X	X
<p>Pour les apprentis : le contrat d'apprentissage (imprimé CERFA 10103*09 signé).</p>	X	X
<p>Pour les stagiaires en contrat de professionnalisation : le contrat de professionnalisation (imprimé CERFA 12434*03 signé).</p>	X	X

Article 2. Cas des étudiants Extra-Communautaire

Les étudiants Extra-Communautaires doivent ajouter selon leur situation les documents suivants :

Liste des pièces OBLIGATOIRES au format PDF	1ère inscription	Réinscription
Pour les étudiants inscrits en 2018 /2019 dans un établissement d'enseignement supérieur : un certificat de scolarité 2018 /2019	X	X
Pour les étudiants domiciliés fiscaux >2 ans : les 3 avis d'imposition N-3, N-2 et N-1 (2021, 2022 et 2023)	X	X
Pour les étudiants membres de la famille d'un concitoyen de l'union/EEE/SUISSE : un titre de séjour	X	X
Pour les étudiants réfugiés ou sous la protection subsidiaire : un justificatif de ce statut	X	X
Pour les étudiants de nationalité québécoise : passport canadien valide et détenir une carte d'assurance maladie québécoise	X	x
Pour les étudiants résidents longue durée ou enfants d'un résident longue durée : un titre de séjour	X	X
Pour les étudiants détenteurs d'une bourse du Gouvernement Français ou d'une exonération d'ambassades : un justificatif de cette attribution de bourse ou décision d'exonération d'ambassade.	X	x

Article 3. Exécution

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims,

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Christophe CLEMENT

TARIFS INSCRIPTIONS CRFPA 2025

Attention : vous devez obligatoirement obtenir votre attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus - CVEC - (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>), par paiement ou exonération avant de vous inscrire à l'URCA

TARIFS INSCRIPTION U.F.R. DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE 2024/2025

Votre situation	
En 2024/2025 vous êtes aussi inscrit à l'URCA en M1 ou M2 Droit	En 2024/2025 vous vous inscrivez uniquement au CRFPA
116 €	175 €

PAIEMENT :

Virement bancaire ou Carte bancaire

- Le paiement sera proposé dès lors que vous aurez procédé à l'inscription en ligne, vous aurez alors la possibilité de payer par carte bancaire.
- L'inscription sera effective une fois l'opération bancaire faite

Inscription avant le 31 décembre 2024